



Direction des affaires financières

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2024

I. L'équilibre de la décision modificative

La décision modificative n°1 de 2024 s'équilibre à 2 625 143 € dont 872 843 € pour la section de fonctionnement et 1 752 300 € pour la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	DM 2024	Chapitre	DM 2024
011 - Charges à caractère général	308 802,00	73 - Impôts et taxes	39 334,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	132 000,00	731 - Fiscalité locale	-200 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	29 371,00	74 - Dotations et participations	1 006 209,00
67 - Charges spécifiques	57 800,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300,00
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	151 808,00		
023 - Virement à la section d'investissement	165 762,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300,00		
Total fonctionnement	872 843,00	Total fonctionnement	872 843,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	DM 2024	Chapitre	DM 2024
20 - Immobilisations incorporelles	230 000,00	13 - Subventions d'investissement	198 909,00
21 - Immobilisations corporelles	442 435,53	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-355 671,00
23 - Immobilisations en cours	-246 435,53	27 - Autres immobilisations financières	426 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	165 762,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300,00
041 - Opérations patrimoniales	1 290 000,00	041 - Opérations patrimoniales	1 290 000,00
Total investissement	1 752 300,00	Total investissement	1 752 300,00
Total DM 2024	2 625 143,00	Total DM 2024	2 625 143,00

II. La section de fonctionnement

Les ajustements de crédits en recettes font suite aux notifications reçues par la Ville.

En dépenses, les inscriptions sont relatives à l'ajustement de crédits et à des demandes de la trésorerie.

A. Les recettes

Les compléments de ressources concernent :

- La dotation forfaitaire : +1 111 €. L'inscription au BP était de 5,089 M€.
- La dotation de solidarité urbaine : + 35 867 €. L'inscription au BP était de 1,26 M€
- Le fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) : + 50 384 €. L'inscription au BP était de 1,15 M€
- La dotation nationale de péréquation : 969 231 €. Aucune inscription n'avait été faite au BP car la ville n'était plus bénéficiaire de cette dotation depuis 2019. Nous sommes en attente

des éléments de la Préfecture comportant les critères d'éligibilité de la ville à cette dotation en 2024.

Des ajustements à la baisse sont également inscrits :

- La dotation de solidarité communautaire : - 11 050 €. L'inscription au BP était de 634 K€.
- Les droits de mutation : - 200 K€. La prévision budgétaire prudente du BP 2024 (1,2 M€), s'avère malgré tout trop importante bien qu'elle ait été réduite de 200 K€ par rapport au montant inscrit au BP 2023. L'impact de la très forte chute du nombre des transactions immobilières est particulièrement marqué sur cet exercice et nécessite de revoir à la baisse le montant de cette recette.

B. Les dépenses

Les inscriptions concernent d'une part des changements d'imputation et des ajustements demandés par la trésorerie :

- Le changement d'imputation de la cotisation à plurélya (organisme de gestion des œuvres sociales en faveur des agents) qui doit être affectée sur le chapitre des dépenses de personnel pour 132 000€ et non plus sur les charges à caractère général
- L'ajout de 40 613 € pour des effacements de créances et des non valeurs anciennes
- Un complément de 151 808 € pour la provision pour créances douteuses suite à une première inscription de 100 K€ au BP
- Des crédits complémentaires pour les annulations de titres sur exercices antérieurs à hauteur de 57 800 €

D'autre part, des ajustements de crédits concernent notamment :

- Le nettoyage de locaux (+ 160 K€) suite à la notification de nouveaux marchés et avenants dont les montants ont été supérieurs à la prévision ainsi que pour faire face aux difficultés de recrutement de personnel (manque d'effectif et arrêt maladie)
- Le montant dû à Val Parisis au titre de la mutualisation des dépôts sauvages (+ 68 K€) liée à la fréquence des incivilités
- L'inscription de 48 K€ pour renforcer la lutte contre la cyber criminalité
- L'ajustement des crédits de maintenance (+ 32 K€) suite à la révision de certains contrats.

III. La section d'investissement :

Des sommes sont tout d'abord inscrites pour le même montant en dépenses et en recettes afin :

- de régulariser le compte 2764 sur lequel avaient été imputées à tort des dépenses liées à la construction de la cuisine centrale en les inscrivant sur le bon compte budgétaire, le 21318 pour 426 K€, conformément aux recommandations de la chambre régionale des comptes.
- De comptabiliser les opérations d'ordre nécessaires au transfert des études réalisées sur le chapitre budgétaire des travaux correspondants pour 1 290 000 €. Lorsque la ville effectue des études, elle doit les imputer sur la nature budgétaire 2031. Si celles-ci sont suivies de travaux, elles doivent être l'année de commencement des travaux, basculées sur le chapitre 23 ou le chapitre 21. Ceci vise à récupérer le FCTVA sur les études réalisées.

En dépenses, 9 K€ sont ajoutés pour rembourser aux familles les dépôts de garantie qui avaient été constitués auprès de la régie multi activités.

En recettes, les régularisations suivantes sont budgétées :

- Le complément pour les amendes de police suite à la notification : + 198 909 €. L'inscription au BP était de 280 K€.
- La réduction du montant de la taxe d'aménagement : - 356 K€ suite à des modifications des délais de versement et au transfert de la gestion de cette taxe de la Direction Départementale des Territoires (DDT) vers la DGFIP.

Pour terminer, des compléments de crédits relatifs aux opérations d'ordre sont inscrits pour les amortissements des biens et des subventions d'équipement à hauteur de 27 300 €.